



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

11 février 2021

JEAN-MICHEL BLANQUER ET MARLÈNE SCHIAPPA LANCENT UNE ENQUÊTE RELATIVE A LA DÉLIVRANCE DE CERTIFICATS DE COMPLAISANCE DITS « D'ALLERGIE AU CHLORE »

Le Gouvernement est déterminé à renforcer le respect des valeurs de la République à l'occasion du projet de loi confortant les principes de la République, en cours d'examen au Parlement.

L'École ne doit pas être un terrain propice au « séparatisme religieux », lorsqu'un acte ou une manifestation a pour conséquence un refus d'activité, une revendication particulière, une contestation d'enseignement au nom de convictions religieuses.

Ces dernières années, il est constaté une augmentation de délivrances par des professionnels de santé de certificats prescrivant une contre-indication aux cours de natation chez des jeunes filles. Ces certificats de complaisance dits « d'allergie au chlore » ne sauraient être tolérés dans les écoles de la République dès lors qu'ils ne reposent pas sur des raisons médicales.

Afin de mesurer l'ampleur de ce phénomène qui semble être apparu récemment, Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et Marlène SCHIAPPA, ministre déléguée chargée de la Citoyenneté auprès du ministre de l'Intérieur, Gérald DARMANIN, vont lancer une enquête sous la direction du Conseil des sages de la laïcité, afin d'obtenir les informations les plus précises possibles sur cette pratique, auprès des acteurs concernés.

Comme s'y est engagée Marlène SCHIAPPA en Commission spéciale suite à un amendement de la députée Marie-Georges BUFFET, les résultats de cette enquête seront rendus publics.

Contacts presse :

Cabinet de Jean-Michel BLANQUER : spresse@education.gouv.fr ; 01 55 55 30 10

Cabinet de Marlène SCHIAPPA : sec.pressecabmindel@interieur.gouv.fr ; 01 40 07 21 74